

Réunion de la Commission inter-SAGE Haut-Allier / Loire amont

10 octobre 2022 – Cayres

Relevé de décisions

La Commission Inter-SAGE (CIS) Haut-Allier – Loire amont s'est réunie le 10 octobre 2022, sous la présidence de Mme GARDES SAINT PAUL et de Mr CATHONNET, à Cayres pour :

- présenter la méthodologie et les premiers résultats de l'étude « Masse d'eau souterraine - Monts du Devès FRGG100 - Etude préalable au schéma de gestion des ressources en eau – 2021-2025 » conduite sous maîtrise d'ouvrage de l'Etablissement public Loire et confiée au groupement Hydriad / SARL Sous Terrain,
- étudier les possibilités d'utiliser les ressources souterraines pour l'alimentation en eau du bétail à partir de forages dans l'attente de la mise en place d'un schéma de gestion des nappes.

La liste des personnes présentes et excusées est jointe au compte-rendu.

Masse d'eau souterraine - Monts du Devès FRGG100 - Etude préalable au schéma de gestion des ressources en eau – 2021-2025

L'historique des réflexions sur la masse d'eau souterraine Monts du Devès - FRGG100 et l'état d'avancement de l'étude préalable au schéma de gestion des ressources en eau (2021-2025) sont présentés en séance (voir présentation power point jointe au compte-rendu).

Contexte et connaissances acquises

Les nappes du Devès représentent une ressource en eau souterraine présente dans les roches volcaniques du plateau du Devès (plateau d'environ 850 km² situé entre les axes Loire et Allier) et stratégique en Haute-Loire puisqu'elles permettent entre autres l'alimentation en eau potable de plus de la moitié de la population altiligérienne. Elles sont identifiées par le SDAGE Loire Bretagne comme une NAEP, nappe à réserver dans le futur pour l'alimentation en eau potable. Ainsi, *en l'absence de schéma de gestion de ces nappes (situation actuelle), les prélèvements supplémentaires sur des ouvrages existants ou nouveaux ne pourront être acceptés que pour l'AEP par adduction publique, et des prélèvements nouveaux pour un autre usage seront possibles uniquement en remplacement de prélèvements existants dans le même réservoir et le même secteur, et en l'absence de déficit quantitatif de la nappe concernée* (disposition 6E2 du SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027). Aujourd'hui le fonctionnement et la vulnérabilité de cette ressource en eau souterraine sont méconnus

Afin de travailler sur les enjeux quantitatifs et qualitatifs communs aux deux SAGE Haut-Allier et Loire amont sur la masse d'eau souterraine du massif volcanique du Devès, une Commission inter-SAGE Haut-Allier et Loire amont a été constituée. Elle s'est réunie deux fois en 2017 (janvier et septembre), puis un stagiaire a été accueilli pendant 6 mois (collecte et analyse des données : littérature scientifique, rapports hydrogéologiques, bases de données ADES, BSS...). Les membres de cette commission inter-SAGE ont partagé le **besoin d'une amélioration de la connaissance** des structures géologiques, du fonctionnement hydrogéologique des aquifères et d'une évaluation globale de la qualité de la masse d'eau souterraine « Mont du Devès ».

Une prestation d'une année conduite de septembre 2018 à septembre 2019 et confiée au bureau d'études Hydriad, a permis de :

- finaliser la collecte des données,
- construire une méthodologie permettant de connaître le fonctionnement et la vulnérabilité des aquifères du Devès, préalable à la mise en place d'un schéma de gestion,
- analyser la satisfaction des besoins globaux actuels en eau (eau potable, industrie, agriculture (élevage et irrigation),...), et des besoins futurs.

La prestation a identifié des lacunes dans l'état des connaissances des eaux souterraines :

- Le nombre et le positionnement des stations pluviométriques ne permettent pas une estimation fiable des précipitations, en particulier sur l'axe central qui a été identifié comme la principale zone de recharge de la nappe ;
- Les études nationales sur les effets attendus du changement climatique ne permettent pas d'avoir des données fines localement ;
- Le faible nombre de stations hydrométriques entraîne une méconnaissance globale des débits de cours d'eau ;
- Les connaissances géologiques manquent d'éléments nécessaires à la compréhension du fonctionnement des aquifères ;
- Les structures géologiques ayant un rôle primordial dans la circulation d'eau n'ont pas été systématiquement inventoriées ;
- Les investigations géophysiques menées dans les années 80 ne se sont intéressées qu'aux parties supérieures du système et n'ont pas bénéficié des apports des technologies modernes.

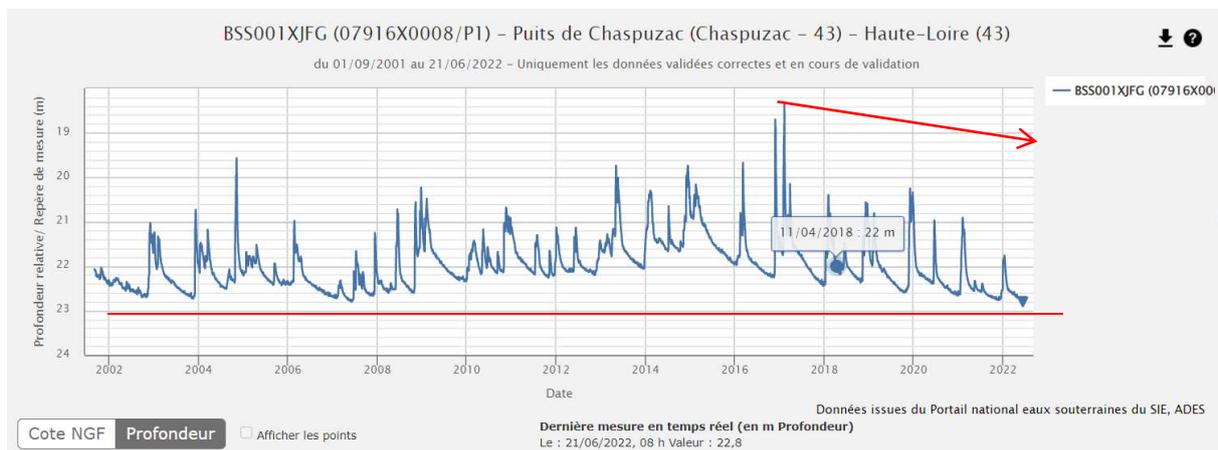
A l'issue de ce travail d'une année, les membres de la Commission inter SAGE ont validé le principe de poursuivre des investigations sur la masse d'eau qui permettront d'établir les bilans entrée-sortie de chaque secteur, d'évaluer le potentiel d'exploitation des ressources et de mettre en place une gestion de celles-ci.

C'est l'objet de l'étude lancée début 2022 pour 4 ans sous maîtrise d'ouvrage de l'Etablissement public Loire. Elle prévoit l'acquisition de connaissances dans différentes disciplines (géologie, géophysique, hydrologie, hydrogéologie, et pluviométrie), certaines d'une durée limitée (une année généralement), d'autre à plus long terme, et la synthèse annuelle des données disponibles sur le territoire, qui intégrera un avis du prestataire sur l'opportunité, la possibilité et les modalités de lancement d'un schéma de gestion.

A noter que le bouclage du plan de financement de l'étude a été très compliqué (coût total sur 4 ans de 256 800 € TTC). A ce jour, seule la première année est financée (Agence de l'Eau Loire Bretagne / CCPCP / CAPEV / Conseil Départemental de Haute-Loire / Ep Loire).

Lors de la rencontre, la vulnérabilité de cette ressource en eau souterraine est rappelée :

- Niveaux d'eau enregistrés au niveau du seul piézomètre en fonctionnement sur la masse d'eau (situé à Chaspuzac) en baisse depuis 2015. Ce constat est corrélé avec le besoin croissant depuis 2015 d'eau pour la garantie du débit sur la Loire depuis l'aménagement hydroélectrique de Montpezat,



- Contexte de changement climatique (baisse de plus de 20% de la recharge de la ressource en eau souterraine d'ici 2050 d'après les scénarios climatiques, à affiner localement, pour prendre en compte le relief du Massif central notamment) qui va accentuer la pression sur la ressource en eau,
- Ruptures d'alimentation en eau potable pour certaines communes alimentées par l'eau du Devès durant l'année 2022 (au maximum en Haute-Loire, 35 communes alimentées par citernage, 6 encore à la date de la réunion, et l'étiage n'est pas terminé),
- En parallèle, augmentation de la population desservie à partir de ces ressources à l'avenir (exemple : interconnexion de la commune de Blassac au Syndicat des eaux de Couteuges).

Ainsi que la méconnaissance de ces ressources :

- Très peu de dispositifs de suivi des niveaux de l'eau souterraine (Un seul piézomètre en fonctionnement sur le massif du Devès (puits de Chaspuzac), représentatif de la ressource locale mais pas de la totalité du massif),
- Pas de prospections géophysiques d'envergure (géophysique hélicoptée non validée sur ce territoire par le Ministère de la Transition Ecologique),
- Pas de cartographie des sols,
- Des connaissances pointues localement (exemple thèse Anne la Cocq), mais pas de vision globale,
- Peu de connaissances disponibles, car prise de conscience récente de la fragilité de ces ressources (Massif central perçu à tort jusqu'à ce jour comme le château d'eau de la France).

Etat d'avancement de l'étude

Les bureaux d'études Hydriad et Sous-Terrain prennent le relai afin de présenter l'état d'avancement de la caractérisation du milieu volcanique. Bernard Montorier du bureau d'études Sous-Terrain présente la cartographie de la succession verticale des différentes phases volcaniques observables dans les vallées les plus encaissées, et le rôle de cet empilement sur la localisation des émergences (sources) d'eau souterraine. Olivier Banton, d'Hydriad, présente la démarche de cartographie des grandes structures affectant le massif (failles, maars, cônes) et des exemples d'imagerie des formations profondes et des structures obtenues par géophysique. Il explique comment ces structures peuvent contrôler les écoulements souterrains et la localisation des sources. Les bureaux d'études poursuivent leur exposé sur l'avancement de la réflexion portant sur l'installation de l'observatoire. Cet observatoire comportera des points de suivi piézométrique, des stations de suivi des débits des cours d'eau non jaugés, des dispositifs du suivi du débit des principales sources, et des stations pluviométriques. Les bureaux d'études expliquent les difficultés rencontrées sur le territoire pour accéder à certains sites d'intérêt ou à des ouvrages déjà existants. Les bureaux d'études expliquent finalement les mesures envisagées pour estimer l'âge des eaux et la caractérisation prévue quant à la contamination émergente de certains secteurs par les nitrates.

A noter également que dans le cadre de la première année de cette étude des phases de concertation ont été conduites : entretiens auprès des acteurs du territoire et réunions d'information à destination des élus.

Schéma de gestion des nappes souterraines du Devès - possibilité d'utiliser les ressources souterraines pour l'alimentation en eau du bétail à l'aide de forages

Sans attendre la fin de l'étude précédemment citée prévue dans 3 ans, **un cadre local est présenté à la Commission inter SAGE, pour une application jusqu'à la mise en place du plan de gestion de la NAEP du Devès - FRGG100 « Monts du Devès », pour l'alimentation en eau du bétail par forage.** Ce cadre, travaillé en CIS Haut-Allier Loire, sera ensuite soumis à l'avis des Bureaux des SAGE Haut-Allier et Loire amont.

Le contexte et la proposition de cadrage sont détaillés en séance, sachant que l'objectif est de permettre, dans la limite d'un volume maximum par exploitation, les prélèvements nouveaux pour l'abreuvement du bétail sur la NAEP du Devès par forage s'ils sont en remplacement d'une consommation existante sur le réseau d'alimentation en eau potable, et sous certaines conditions (avis hydrogéologue, respect des règles de l'art, mise en place compteur...). La DDT précise que le cadre proposé va s'appliquer pour les prélèvements compris entre 1000 et 1500 m3/an

Sous réserve de la prise en compte des remarques suivantes :

- Bien préciser qu'il s'agit d'un cadre transitoire, dans l'attente de la mise en place d'un schéma de gestion de la masse d'eau,
- Se référer à l'enjeu sanitaire d'assurer l'abreuvement en eau du bétail et aux difficultés rencontrées pour cet usage durant l'été 2022,
- Rappeler que l'eau issue des forages n'est pas potable et ne doit pas être utilisée pour des activités soumises aux normes de potabilité (ex : nettoyage des salles de traite,...),
- Modifier les conditions citées de la manière suivante :

- « Qu'ils soient en remplacement **d'une consommation existante sur le réseau d'alimentation en eau potable** ~~d'un prélèvement existant~~ »,
- « De fournir l'avis **favorable** d'un hydrogéologue ~~agréé~~ **intégrant notamment et prenant en compte les spécificités du territoire concerné (par exemple éviter un forage à côté d'un captage d'eau existant...)** »,
- « De respecter les règles de l'art pour la réalisation **et l'entretien** des forages afin d'éviter toute contamination de la nappe »,

Les membres de la Commission inter-SAGE Haute-Allier Loire amont **approuvent le cadre proposé jusqu'à la mise en place du plan de gestion de la NAEP du Devès pour l'alimentation en eau du bétail par forage (voir proposition jointe intégrant les observations formulées en réunion).**

Certains acteurs indiquent que cette démarche est louable et qu'elle a le mérite de répondre à une situation d'urgence ; mais il faut en parallèle avoir une réflexion de la gestion de la ressource en eau avec une vision sur le long terme.

Lors de la rencontre, Myriam Bernard de la DDT de Haute-Loire indique qu'une démarche va être conduite par les services de l'Etat auprès des maires pour qu'ils fassent remonter la connaissance qu'ils ont des forages présents sur leur commune. Une démarche de régularisation devrait ensuite être conduite (administrative, voir technique). Ces informations sont importantes pour connaître, aujourd'hui et demain, l'adéquation des besoins avec les ressources en eau disponibles.

L'ARS précise également que les forages ne doivent pas être perçus comme la solution pour se préserver des sécheresses. En effet, beaucoup de citernages ont dû être mis en place en 2022 suite à des problèmes d'alimentation au niveau de forages. Bernard MONTORIER indique qu'ils peuvent aussi représenter une solution s'ils sont installés à l'endroit adéquat. Dans tous les cas, ils doivent respecter les règles de l'art lors de leur construction, entretien, voir abandon.

Mireille GARDES SAINT PAUL et Philippe CATHONNET remercient les participants et leur donnent rendez-vous lors d'une prochaine rencontre pour suivre l'avancement de la réflexion sur les nappes d'eau souterraine du Devès.

Cohade, le 13/12/2022

Mireille GARDES SAINT PAUL,

**Présidente de la CLE
du SAGE Haut-Allier**



Le Puy en Velay, le 15/12/2022

Philippe CATHONNET,

**Président de la CLE
du SAGE Loire amont**

